

RESISTANCE, octobre 2016

Dublin

Pendant longtemps, "Dublin" a fait revenir à ma mémoire des soirs de fête dans des bistrotts enfumés, et la vieille chanson irlandaise qu'y braillait parfois mon pote Mimile:

"In Dublin fair city, Where the girls are so pretty, I first set my eyes on sweet Molly Malone": "A Dublin la belle ville, Où les filles sont si jolies, J'ai d'abord posé mes yeux sur la douce Molly Malone"... Et nous reprenions le refrain en chœur, en levant joyeusement nos pintes de bière!

Aujourd'hui ce nom est lié à une autre image: celle de réfugiés reconduits à la frontière ou embarqués de force dans des avions, pieds et poings liés.

C'est qu'en 2008, la Suisse a mis en oeuvre les accords de Dublin, également ratifiés par l'Union Européenne: un candidat à l'asile dans l'Europe de Schengen devra déposer sa demande dans le pays de cet espace où il a posé le pied en tout premier lieu. C'est là que sera examinée cette demande, et que sera décidé l'octroi ou non du statut de réfugié. Si le migrant passe dans un deuxième pays et y sollicite l'asile, il en sera obligatoirement refoulé et renvoyé dans le pays de premier accueil.

Je me suis penché sur une carte d'Europe, je l'ai retournée dans tous les sens, je me suis arraché les cheveux... J'ai bien dû admettre mon échec: à part arriver par avion - ce qui est hors de portée du réfugié ordinaire - je n'ai pas trouvé l'astuce qui permettrait, venant de Syrie, d'Afghanistan, d'Erythrée, d'entrer en Suisse sans transiter d'abord par un autre pays européen.

Attention! A la signature des accords, le Secrétariat d'Etat aux Migrations indiquait: " Une demande d'asile peut être présentée à une représentation suisse à l'étranger, à un poste-frontière, à un bureau de contrôle des frontières d'un aéroport suisse ou à un centre d'enregistrement en Suisse". Bon... ça ne devait déjà pas être facile, écrasé par les bombes à Alep, d'aller présenter une demande officielle à la représentation suisse de Damas (fermée maintenant). Remarque inutile! Depuis 2012, suite à une intervention du doux humaniste Christoph Blocher, l'Assemblée fédérale a supprimé la possibilité de faire une telle démarche hors de Suisse. Ouf! Nous sommes donc à l'abri! Bien malin l'affamé, le miséreux, l'éclopé, qui parviendra à déposer légalement une demande d'accueil directement dans notre beau pays! L'esprit tranquille, on renverra ceux qui sont parvenus malgré tout jusque chez nous vers la Bulgarie, la Grèce ou l'Italie, où ils recevront, bien sûr un accueil chaleureux. Pas besoin - oh que c'est laid! - de bâtir des murs, de dérouler des barbelés: les autres le font à notre place, et Dublin nous protège.

Nous étions 3000 le 1^{er} octobre, sous la pluie, à Lausanne, pour demander que l'on renonce à appliquer ces accords imbéciles. Et nous sommes plusieurs dizaines, indignés par la lâcheté institutionnalisée de nos autorités, à parrainer des "cas Dublin" menacés d'expulsion.

Michel Bühler